

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 Décembre 2014

L'an 2014 et le 11 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUPUY Jean-Pierre Maire

Présents : M. DUPUY Jean-Pierre, Maire, Mmes : BURCEZ Virginie, CREVISY Anne-Françoise, SMANIOTTO Annie, MM : BAUDHOIN Olivier, BRUNOT Hervé, DUPUY Jean-François, HABEMONT Claude, MARIÉT Sylvain, SCHERTENLEIB David

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHANNAUX Rose-Marie à M. DUPUY Jean-Pierre

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 04/12/2014

Date d'affichage : 18/12/2014

A été nommée secrétaire : Mme BURCEZ Virginie

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- 2014-36 - CONVENTION ET TARIF DE LOCATION DE LA LAME DE DÉNEIGEMENT AVEC LA COMMUNE DE DAMMARTIN SUR MEUSE
- 2014-37 - MODIFICATION DES STATUTS DU SDEHM
- 2014-38 - DÉCISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE
- 2014-39 - CRÉATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE CIMETIÈRE
- 2014-40 - LOCATION DES PÂTIS COMMUNAUX DE SAULXURES
- 2014-41 - ELECTION DU CORRESPONDANT DÉFENSE
- 2014-42 - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICE DE SEGILOG
 - TRAVAUX 2015
- 2014-43 - MOTION POUR LA RÉOUVERTURE DU SERVICE DE RÉANIMATION DU CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT

Réf : 2014-36 - CONVENTION ET TARIF DE LOCATION DE LA LAME DE DÉNEIGEMENT AVEC LA COMMUNE DE DAMMARTIN SUR MEUSE

Le Maire donne lecture d'un projet de convention entre la commune de Saulxures et la commune de Dammartin sur Meuse pour la location de la lame de déneigement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de valider cette convention pour la location de la lame de déneigement entre la commune de Saulxures et la commune de Dammartin sur Meuse
- de fixer le tarif de location à 35 € de l'heure
- d'autoriser le Maire à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2014-37 - MODIFICATION DES STATUTS DU SDEHM

Le Maire expose la proposition de modification des statuts du SDEHM.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, de refuser la modification des statuts du SDEHM

A la majorité (pour : 2 contre : 6 abstentions : 3)

Réf : 2014-38 - DÉCISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le budget 2014 comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Compte 61522 - 272.00 €
Compte 73925 + 272.00 €

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 1)

Réf : 2014-39 - CRÉATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE CIMETIÈRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de créer une commission communale cimetière

- de nommer les personnes suivantes :

- M. BAUDHOIN Olivier
- Mme CREVISY Anne-Françoise
- M. DUPUY Jean-François
- M. HABEMONT Claude

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2014-40 - LOCATION DES PÂTIS COMMUNAUX DE SAULXURES

Les baux de location des pâtis communaux de Saulxures arrivant à expiration, le conseil municipal décide de fixer la location au samedi 20 décembre 2014 à 10H15 à la Mairie de Saulxures.

Le conseil municipal désigne M. DUPUY Jean-Pierre, Maire, Mme CREVISY Anne-Françoise, Adjoint au maire et M. SCHERTENLEIB David, conseiller, pour procéder à cette location.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2014-41 - ELECTION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

Le conseil municipal a élu Mme BURCEZ Virginie correspondant défense

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2014-42 - RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICE DE SEGILOG

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accepter de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service proposé par SEGILOG pour une durée de trois ans

- d'autoriser le Maire à signer le contrat et tout document y afférent

- de prévoir les crédits nécessaires au budget

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 2)

TRAVAUX 2015

Le Maire rappelle que les demandes de subventions pour les travaux de réfection de la façade de la mairie sont à ce jour sans aucune réponse.

L'assemblée décide

- d'étudier l'aménagement de la cuisine de la salle des fêtes et de demander des devis
- de demander des devis pour la réfection des trottoirs rue de la Laiterie et rue de l'Eglise
- de demander des devis pour la continuité de l'aménagement paysager du village
- de déléguer à la commission cimetière la réfection éventuelle du calvaire situé dans le cimetière

Réf : 2014-43 - MOTION POUR LA RÉOUVERTURE DU SERVICE DE RÉANIMATION DU CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter la motion suivante :

Pour une offre publique de soins de qualité dans le Sud Haute-Marne, nous exigeons la réouverture dans les meilleurs délais du service de réanimation du Centre hospitalier de Chaumont.

Sans service de réanimation c'est tout le centre hospitalier qui se trouve fragilisé : la chirurgie et la maternité risquent de se trouver menacées à terme, avec les conséquences que l'on imagine sur la prise en charge des patients, sans compter la perte d'emplois dans notre région déjà sinistrée.

Il est clair pour nous qu'il ne peut pas y avoir de sécurité sans proximité, et l'accès aux soins partout et pour tous doit être assuré dans notre département, comme sur tout le territoire national.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Vœux et galettes 2015

Le conseil municipal fixe la date au dimanche 4 janvier 2015 à 14h00 la présentation des vœux et la galette des rois.

Trésorerie de Val de Meuse

Le Maire informe l'assemblée que suite à la fermeture de la trésorerie de Val de Meuse et 'à compter du 5 janvier 2015, une permanence sera mise en place tous les mercredis de 8h30 à 12h00 à la Maison des Services de Montigny-le-Roi (situé à la communauté de communes du Bassigny 27 avenue de Langres 52140 Montigny-le-Roi)

SMIPEP

Mme SMANIOTTO Annie relate la dernière réunion du SMIPEP

SMICTOM

Le Maire informe que suite à la dernière réunion du SMICTOM une augmentation de 4 € par personne de la redevance des ordures ménagères a été votée.

En mairie, le 18/12/2014

Le Maire

Jean-Pierre DUPUY